



Non paiement de la pension compensatoire

Par **svekolnine**, le **21/02/2008 à 10:30**

J'ai divorcé le 17 janvier 2007 et une prestation compensatoire m'a été accordé d'un montant de 18000 € payable en 18 mensualités. Mon ex mari m'a payé jusqu'en septembre 2007 (8 mensualités). J'ai fait appel à un huissier pour qu'il procède à un paiement direct auprès de l'employeur de mon ex-mari, en vain ! j'ai décidé d'assigner son employeur devant le tribunal d'instance pour qu'il me verse la totalité des sommes dûes depuis le 01/10/2007 jusqu'au 28/02/08, à savoir 5000 €. rnrnJe suis convoquée le 11 mars au tribunal et me défendrai seule. rnMa question est la suivante : que dois-je apporter, quelle attitude devrai-je avoir face à cette situation ? Suis-je en droit de demander au juge un virement permanent pour les 5000 € qu'il me devra encore ?rnMerci pour votre aide.